

Assurance Voyage

Allianz  Travel

Document d'information d'un produit d'assurance

Compagnie : ALLIANZ POLYNESIE FRANCAISE – Entreprise d'assurance française

Produit : Annulation, Assistance, Multirisques

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'assurance Air Tahiti Nui est un contrat temporaire qui prévoit, **selon la formule souscrite, par l'intermédiaire de Air Tahiti Nui** des garanties Annulation, Vol manqué, Dommages aux bagages, Assistance aux personnes, Interruption de séjour, Responsabilité civile vie privée à l'étranger, Retard d'avion, et en option, une garantie Voyage différé.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties sont acquises selon la formule souscrite.

Annulation

Remboursement des frais d'annulation (plafond : pour les groupes : 6500€ par assuré et 32000€ par événement/ pour les individuels : 12000€ par assuré et 50000€ par événement)

Vol manqué

Remboursement d'un nouveau titre de transport ou des frais de modification du transport initial

Dommages aux bagages

Indemnisation des dommages dont vol (plafond : 1500€) par assuré et par sinistre dont 750€ en cas de vol des objets de valeur)

Assistance aux voyageurs

Assistance rapatriement

Frais d'hébergement d'un membre de la famille (plafond : 50€ par jour)

Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger (plafond : 150 000€ et 250 000 € pour USA/CANADA et 300€ pour frais dentaires urgents)

Remboursement des frais de recherche et/ou de secours (plafond pour chaque type de frais : 3000€ par assuré et par sinistre)

Assistance en cas de décès : rapatriement du corps, frais funéraires (plafond : 2300€)

Interruption de séjour

Indemnité proportionnelle au nombre de nuits non utilisées (plafond : 32000€ par sinistre)

Responsabilité civile vie privée à l'étranger

Tout dommage confondu corporel, matériel et immatériel consécutifs (plafond : 4 500 000€ dont 45000€ pour dommages matériels et immatériels consécutifs)

Option Voyage différé

Réport de voyage

Frais d'annulation des activités sur place

Frais de transport supplémentaires en cas de correspondance manquée

Frais de prolongation de séjour



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les personnes ayant leur domicile hors d'Europe et de Polynésie française.
- ✗ Les voyages d'une durée supérieure à 4 mois consécutifs
- ✗ Les voyages non réservés par l'intermédiaire de Air Tahiti Nui



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Guerre civile, émeutes, mouvements populaires, grèves, prise d'otage
- ! Participation de l'assuré à des paris, rixes ou crime
- ! Réactions nucléaires
- ! Consommation d'alcool ou drogue non prescrite médicalement
- ! Refus d'embarquer sur le vol initialement prévu
- ! Sauf mentions contraires dans les garanties, les conséquences de l'épidémie ou pandémie

Principales restrictions :

- ! Pour la garantie Annulation : franchise de 30€ par assuré ou de 20% du montant des frais d'annulation (minimum de 30€) par assuré en cas d'annulation
- ! Pour la garantie Dommages aux bagages : franchise de 30€ par assuré et par sinistre
- ! Pour la garantie Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : franchise de 30€
Pour la garantie Responsabilité civile vie privée à l'étranger : franchise de 75€



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties Assistance aux personnes, Interruption de séjour et Responsabilité civile vie privée à l'étranger s'appliquent dans le ou les pays visités pendant le voyage, **à l'exclusion de la Corée du Nord**, ainsi que les pays limitrophes de la destination.
- ✓ Les autres garanties s'appliquent dans le monde entier, **à l'exclusion de la Corée du Nord**.

La liste, mise à jour, de l'ensemble des pays non couverts est disponible sur le site d'Allianz Travel à l'adresse suivante : <https://paysexclus.votreassistance.fr>



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie:

■ A la souscription du contrat

Déclarer le risque à assurer en toute bonne foi afin de permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge, Payer la prime indiquée lors de la souscription du contrat.

■ En cours de contrat

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.

■ En cas de sinistre

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en œuvre l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre,

Informez l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement reçu au titre d'un sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée le jour de la souscription auprès de Air Tahiti Nui par tout moyen.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet le lendemain du paiement de la prime à 12H et cesse à 24H le jour de votre retour.



Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat temporaire, aucune résiliation n'est possible à l'initiative de l'assuré.